

Le 3 février 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 3 février 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 20h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-034-02-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 7) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT

Règlement RMU-04-2014

Monsieur Christian Gravel, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le stationnement.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-035-02-14

SERVICES SUR LA RUE ST-MARCEL : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (ARTICLE 32) : MANDAT À WSP CANADA INC.

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire la réfection de la rue St-Marcel et procéder à la desserte de services publics : aqueduc et égout;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise WSP Canada inc. à présenter une demande de certificat d'autorisation (article 32 de la LQE) au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

QUE le Conseil autorise le paiement de 553,\$ à l'attention du ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour le traitement de la demande de certificat d'autorisation (article 32 de la LQE).

QUE le Conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-036-02-14

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL TONDREAU : DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (ARTICLE 32) AU MDDEFP POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION DE RUE PAR 9215-7584 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation faite par la compagnie 9215-7584 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que la construction de cette nouvelle rue est la responsabilité complète de cette compagnie;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Marc-des-Carières ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le projet de « Développement résidentiel Tondreau ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à entretenir les ouvrages de contrôle de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour le projet de « Développement résidentiel Tondreau ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Marc-des-Carières certifie que le projet de « Développement résidentiel Tondreau » ne contrevient à aucun règlement municipal.

SM-037-02-14

UTILISATION DE LA RÉSERVE « RÉFECTION ET ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES » POUR LA RUE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT la réfection de la rue St-Joseph faite en 2013;

CONSIDÉRANT l'utilisation des fonds réservés « réfection et entretien de certaines voies publiques » pour un montant de 184 000,\$

CONSIDÉRANT les subventions accordées à ce dossier;

CONSIDÉRANT le programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil affecte l'excédent des coûts de travaux de la rue St-Joseph aux fonds réservés « réfection entretien de certaines voies publiques ».

SM-038-02-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h15.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Guy Denis, maire